

Règlement du prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand de l'Université de la Sarre

Prix BIJUS 2^{ème} édition
2014

Article 1

Le prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand de l'Université de la Sarre a pour objet de récompenser une thèse de droit rédigée en langue française portant sur le droit allemand ou sur une comparaison avec le droit allemand.

Il n'existe aucune condition de nationalité du candidat ou de l'Université auprès de laquelle la thèse a été soutenue.

Article 2

La composition du jury du prix de thèse sera déterminée par les directeurs du Centre juridique franco-allemand de l'Université de la Sarre.

La composition de ce jury est publiée à la date d'ouverture des candidatures.

Article 3

La thèse lauréate se verra décerner la mention « Prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand ». Cette mention pourra être utilisée sur tout support par le lauréat.

Le lauréat se verra remettre une somme d'argent de 1000 €.

Le jury du prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand pourra décerner un second prix et des mentions.

La thèse lauréate d'un second prix se verra décerner la mention « Second Prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand ». Cette mention pourra être utilisée sur tout support par le lauréat.

S'il apparaissait au jury qu'aucune thèse qui lui est soumise ne présente les qualités requises pour mériter l'obtention d'un prix, il pourrait décider de ne décerner aucun prix, ou de ne décerner qu'un second prix.



Article 4

Les candidatures au prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand sont ouvertes le 1^{er} juillet 2014. Elles sont closes le 31 octobre 2014.

Pourront être présentées les thèses soutenues entre le 1^{er} septembre 2011 et le 30 août 2014.

Le prix de thèse BIJUS du Centre juridique franco-allemand sera décerné dans le courant de l'année universitaire 2014-2015.

Article 5

Le dossier de candidature sera ainsi composé :

- Une lettre de candidature indiquant au moins l'adresse de correspondance, les nom et prénom du candidat.
- Un curriculum-vitae.
- Deux exemplaires dactylographiés de la thèse.
- Un exemplaire de la thèse en format numérique (qui sera adressé à l'adresse : prixbijus@cjfa.eu).
- Le rapport de soutenance de la thèse.

Aucun document transmis ne sera restitué.

Le dossier sera adressé à l'adresse suivante :

Centre juridique franco-allemand
Prof. Dr. Philippe Cossalter
Prix de thèse BIJUS
Universität des Saarlandes
Campus A5.4
D-66123 Saarbrücken
ALLEMAGNE

Avec le soutien de :



THOMSON REUTERS
TRANSACTIVE